

Intitulé de l'UE	Droit social 1
Section(s)	- (4 ECTS) Bachelier: assistant social DC

Responsable(s)	Heures	Période
Marie HESPEL	50	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Introduction au droit de la sécurité sociale	25h	Marie HESPEL
Introduction au droit du travail	25h	Marie HESPEL

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Introduction au droit de la sécurité sociale : 15h de théorie, 10h de travaux
Introduction au droit du travail : 20h de théorie, 5h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Introduction au droit de la sécurité sociale : Français
Introduction au droit du travail : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services ◦ Adopter le langage professionnel du secteur • Interagir avec son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies • Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable <ul style="list-style-type: none"> ◦ Construire son identité professionnelle ◦ Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement ◦ Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables ◦ Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel. • Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux

- Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- Construire un regard critique
- Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés
 - Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation
 - Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Objectifs de développement durable



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
- 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de :

- Repérer et décrire les notions juridiques des relations individuelles du travail et mesurer leurs implications dans la vie socioprofessionnelle ;
- Appliquer les notions de base dans le cadre d'exercices pratiques ;
- Situer le droit de la sécurité sociale au sein de la discipline du droit social ;
- Respecter et appliquer les principes fondamentaux de la sécurité sociale des travailleurs salariés.

Contenu de l'AA Introduction au droit de la sécurité sociale

- La formation du système de sécurité sociale belge ;
- L'organisation du régime de sécurité sociale des travailleurs salariés.

Contenu de l'AA Introduction au droit du travail

- La formation du contrat de travail
- L'exécution du contrat de travail
- La fin du contrat de travail

Méthodes d'enseignement

Introduction au droit de la sécurité sociale : travaux de groupes

Introduction au droit du travail : cours magistral, approche interactive, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC

Supports

Introduction au droit de la sécurité sociale : copies des présentations, activités sur eCampus

Introduction au droit du travail : syllabus, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Introduction au droit de la sécurité sociale

Déterminées dans les travaux de groupe

Ressources bibliographiques de l'AA Introduction au droit du travail

Baltazar, S., Schonartz, M., « Vacances annuelles et jours fériés », Wolters Kluwer, 2015.

Claeys & Engels, « Licenciement et démission », Wolters Kluwer, 2015.

Mairy, C., Verbrugge, F., « Congés circonstanciels », Wolters Kluwer, 2015.

Paternostre, B., « Engager un travailleur », Wolters Kluwer, 2013.

Textes législatifs

Constitution belge

Code Civil

Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail

Site du SPF Emploi

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>Une seule note à l'UE: les deux AA ("Introduction au droit de la sécurité sociale" et "Introduction au droit du travail") font l'objet d'une seule note.</p> <p>Cette note finale (100%) est composée de deux notes: Examen écrit (70%) + Travail de groupe (30%)</p> <p>! La présence et la participation lors des séances de travail de groupe et des présentations orales sont obligatoires.</p> <p><u>Absences aux séances de travail de groupe et/ou de présentation des autres groupes</u></p> <p>- En cas d'absences justifiées (absences justifiées par un certificat médical ou par un autre élément légalement opposable) à plus de deux séances (et moins de cinq séances), l'étudiant devra prendre contact avec l'enseignante responsable de l'AA et effectuer un travail écrit distinct (en plus du travail de groupe). Si l'étudiant rédige ce travail écrit, les absences justifiées n'auront pas d'impact sur la note du travail de groupe. Si l'étudiant ne réalise pas de travail écrit distinct, les absences deviendront des absences injustifiées et seront traitées comme telles : l'étudiant ne pourra pas présenter le travail et obtiendra une absence pour l'AA (et donc pour l'ensemble de l'UE en juin).</p> <p>- En cas d'absences justifiées (absences justifiées par un certificat médical ou par un autre élément</p>

légalement opposable) à cinq séances ou plus, l'étudiant devra prendre contact avec l'enseignante responsable de l'AA et effectuer un travail écrit distinct (en remplacement du travail de groupe). Si l'étudiant rédige ce travail écrit, les absences justifiées n'auront pas d'impact sur la note du travail de groupe. La présence aux séances de cours reste obligatoire. Si l'étudiant ne réalise pas de travail écrit distinct, les absences deviendront des absences injustifiées et seront traitées comme telles : l'étudiant ne pourra pas présenter le travail et obtiendra une absence pour l'AA (et donc pour l'ensemble de l'UE en juin).

! Il est donc important de prévenir de votre absence justifiée et de faire parvenir à l'enseignante le justificatif avec copie au secrétariat des études.

- En cas d'absence injustifiée (pas de certificat médical ou d'autre élément légalement opposable), l'étudiant se verra sanctionné dans la note attribuée au travail de groupe par un retrait de 3 points sur 30, par absence. Si l'étudiant est absent de manière injustifiée à plus de deux séances, il ne pourra pas présenter le travail écrit et obtiendra une absence pour l'AA (et donc pour l'ensemble de l'UE en juin). Ses absences injustifiées auront un impact sur la note de ce travail écrit individuel.

Absence à la présentation orale de son groupe

- En cas d'absence justifiée à la présentation orale du travail du groupe auquel l'étudiant appartient (absence justifiée par un certificat médical ou par un autre élément légalement opposable), l'étudiant devra prendre contact avec l'enseignante responsable de l'AA et effectuer un travail écrit distinct (en plus du travail de groupe). La note relative à la présentation orale sera remplacée par la note dudit travail écrit, les notes obtenues pour les séances de travail de groupe restant comprises dans la note finale de l'AA. Si l'étudiant ne réalise pas de travail écrit distinct, l'absence deviendra une absence injustifiée, l'étudiant obtiendra une absence pour l'AA (et donc pour l'ensemble de l'UE en juin).

! Il est donc important de prévenir de votre absence justifiée et de faire parvenir à l'enseignante le justificatif avec copie au secrétariat des études.

- En cas d'absence injustifiée à la présentation orale du travail du groupe auquel l'étudiant appartient (pas de certificat médical ou d'autre élément légalement opposable), l'étudiant obtiendra une absence pour l'AA (et donc pour l'ensemble de l'UE en juin).

Seconde session

En cas d'échec (ou d'absence) à l'UE en juin, la note finale de l'AA "Introduction au droit de la sécurité sociale" est reportée si elle est égale ou supérieure à 10/20. Si la note finale de l'AA est inférieure à 10/20 (ou Absence (just).), l'étudiant devra présenter un travail individuel pour lequel les consignes seront disponibles sur Moodle fin juin.

En cas d'absence (justifiée ou pas) à l'une des AA de l'UE Droit social 1, l'ensemble de l'UE recevra une absence.

Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE

Introduction au droit de la sécurité sociale : **non**
Introduction au droit du travail : **non**

Année académique : **2024 - 2025**